

Comité syndical du 1^{er} octobre 2024

DL 2024_10/01

TARIFS 2024 – ACTUALISATION N° 1

Le comité syndical de ValOrizon, légalement convoqué le **25 septembre 2024**, s'est réuni, salle de la Maison de l'Economie Circulaire à DAMAZAN, le **mardi 1^{er} octobre 2024 à 9h30**, sous la présidence de M. Ludovic BIASOTTO.

CONSEIL DEPARTEMENTAL 47 : Ludovic BIASOTTO, Jacques BILIRIT, Philippe BOUSQUIER, Laurence DUCOS, Sophie GARGOWITSCH, Christine GONZATO-ROQUES, Françoise LAURENT, Valérie TONIN (8) ;

VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION : Marie-France BONNEAU, Daniel BORDENEUVE, Gilbert DUFOURG, Jean-Claude DERC, Alain LERDU, Jacques PIN, Jacques VERDELET (7) ;

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS : Jacques BORDERIE, Michel LAVILLE, Christelle PRELLON, Jean-Eric ROSIER, Michel BRUYERE (5) ;

SMICTOM LGB : François COLLADO, Henri de COLOMBEL, Christian GIRARDI, Alain LORENZELLI, Didier SOUBIRON (5) ;

FUMEL VALLÉE DU LOT : Didier CAMINADE, Jacques PICCOLI, Jacques SEGALA (3) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD : Nathalie FOUNAUD-VEYSSET, Auguste FLORIO (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE : Audrey ARMELLINI, Michel PONTTHOREAU (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LAUZUN : Jean-Pierre BARJOU, Emilien ROSO (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DURAS : Joël KLEIBER (1) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC : Ghislain GOZZERINO (1) ;

Nombre de conseillers en exercice : 36

Présents : Mme DUCOS, FOUNAUD-VEYSSET et LAURENT, MM. BARJOU, BIASOTTO, BOUSQUIER, BRUYERE, COLLADO, DERC, FLORIO, GIRARDI, KLEIBER, PIN, ROSIER, ROSO, SEGALA, SOUBIRON, VERDELET (18)

Représentés : Mme BONNEAU par M. DERC, Mme TONIN par M. BIASOTTO, M. BILIRIT par M. PIN, M. CAMINADE par M. SEGALA, Mme PRELLON par M. BRUYERE, M. LORENZELLI par M. ROSO, M. BORDENEUVE par M. VERDELET, M. DE COLOMBEL par M. SOUBIRON, M. LAVILLE par M. ROSIER (9)

Quorum atteint

Secrétaire de séance : M. Auguste FLORIO

Nombre de délégués présents : 18

Représentés : 9

TOTAL : 27

Etaient également présentes : Mmes Stéphanie GONZALO, Muriel FIGUEIRA, Gaëlle ALNO et Marie-Claude ARQUEY

DL 2024_10/01

TARIFS 2024 – ACTUALISATION N° 1

Vu les statuts du Syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés en Lot-et-Garonne à vocation départementale, ValOrizon, modifiés par l'arrêté préfectoral n° 472017-12-29-003 du 29 décembre 2017 et notamment son article 5,

Vu la délibération DL2024_02/01 du 14 février 2024 portant Tarifs 2024 applicables aux prestations du Syndicat,

Considérant la révision de prix de la déchèterie de Miramont-de-Guyenne,

Il convient d'actualiser et d'ajouter ces tarifs à ceux déjà votés et applicables,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL, À L'UNANIMITÉ,

- Article 1 : **DÉCIDE** d'actualiser ces tarifs à ceux précédemment votés. Les autres tarifs restent inchangés.

DÉCHÈTERIE DE MIRAMONT-DE-GUYENNE (CC PAYS DE LAUZUN)

Transport ferraille en compacteur monobloc (lot 1)	36,13€/tonne
Traitement ferraille (prix variable indexé sur mercuriales) (lot 1)	-225,00€/tonne
Transport en compacteur monobloc carton	92,07€/tonne
Conditionnement / mise en balle	25,00€/tonne
Rachat du carton (prix variable indexé sur mercuriales)	-60,00€/tonne
Location de bennes à végétaux	82,28 €/benne
Dépôts et retraits de bennes à végétaux	131,65/benne
Transport des déchets verts vers la plateforme de broyage	54,86€/rotation
Transport des déchets verts à 25 km maximum de la déchèterie (lot3)	21,38€/tonne
Supplément lié au passage par le quai de Miramont-de-Guyenne (lot 3)	3,88€/tonne
Compostage déchets verts (lot 4)	33,46€/tonne
Traitement des gravats (lot 5)	9,56€/tonne
Transport des gravats distance de la déchèterie de Miramont-de-Guyenne à l'exutoire inférieure ou égale à 35 km maximum (lot 5)	17,53€/tonne
Transport et traitement du bois en benne 30m3 (lot 6)	91,81€/tonne
Rotation benne tout venant (hors marché)	85 €/rotation
Transport des DDS (lot 8)	210,88€/rotation
Traitement des DDS (lot 8)	1110,24€/tonne
Coût TGAP DDS traités (lot 8)	13,30€/tonne
Prise en charge de déchets interdits (forfait)	70,00 €
Rachat des batteries (prix variable indexé sur mercuriales) (lot 8)	-583€/tonne

- Article 2 : **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Ces tarifs s'entendent hors TVA et intègrent la TGAP et les taxes communales en vigueur en 2024. Ils pourront varier et être actualisés en cours d'année en fonction des évolutions règlementaires en matière de taxes et de révision des marchés.

Résultats des votes

Suffrages exprimés :	27
Pour :	27
Contre :	0
Abstentions :	0

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Le Président,
Ludovic BIASOTTO

Publication sur le site internet le 01/10/2024